



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 31

de Votants : 38

Dont vote par procuration : 7

Abstention : 1

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024.00175/2024 du 06/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six décembre, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 30 novembre 2024, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

Etaient présents : (31)

Mme Haoutha AHAMADA (Conseillère municipale), M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), Mme Munia DINOURAINI (7^{ème} adjointe au Maire), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Moïna-Fatima IBRAHIM (14^{ème} adjointe au Maire), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1^{er} adjoint au Maire), Mme Inyatie KASSIM (8^{ème} adjointe au Maire), Mme Zoulfati MADI (4^{ème} adjointe Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12^{ème} adjointe au Maire), M. Hamidani MAGOMA (2^{ème} adjoint au Maire), M. Assane MOHAMED (9^{ème} adjoint au Maire), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6^{ème} adjoint au Maire), M. Said Djanfar MOHAMED (13^{ème} adjoint Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (10^{ème} adjoint au Maire), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée), M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Toiyifou RIDJALI (5^{ème} adjoint au Maire), Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

Absents : (11)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), M. Ben Youssouf CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale), Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Nourainya LOUTOUFI (3^{ème} adjointe au Maire), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal)

Absents excusés : (0)

Procuration : (7)

M. Anassi ALI donne pouvoir à M. Hamidani MAGOMA (2^{ème} adjoint au Maire), Mme Mariame ALI DITE NINA donne pouvoir à Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), Mme Rabia ASSAN donne pouvoir à M. Soiyinri MHOUDHOIR (6^{ème} adjoint au Maire), M. Djamaldine HAIDAR donne pouvoir à M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), M. Mohamed Tani OUSSENI donne pouvoir à M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), M. Badrou RADJAB donne pouvoir à M. Toiyifou RIDJALI (5^{ème} adjoint au Maire), M. Mounib SOILIH MOHAMED donne pouvoir à M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal)

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Munia DINOURAINI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

OBJET :

**Autorisation spéciale
d'inscription du quart du
budget en investissement
pour l'exercice 2025**

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 16/12/2024 que la convocation avait été faite le 30/11/2024.

Le Maire.



Vu la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

Considérant que l'article L. 1612-1 du CGCT et les lois n°82-213 du 02 mars 1982 et n° 88-13 du 05 janvier 1988 permettent aux communes, avant le vote du budget d'ouvrir des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouvert au budget précédent, non compris les crédits de la dette et les crédits de paiement prévus dans l'échéancier de la gestion AP/CP du PPI arrêté par délibération n°99/CMDZ/2017 en date du 29/11/2017 ;

Considérant qu'il s'agit d'une autorisation budgétaire spéciale puisque les crédits ouverts ne seront réellement inscrits qu'au budget primitif 2025 ;

Considérant que cette autorisation, conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du CGCT, doit préciser les numéros des opérations, les montants et les affectations des crédits, et ne doit pas être globale mais au cas par cas (dépenses ne pouvant attendre le vote du budget), et sachant que ces dépenses devront être repris au BP 2025 lors du vote ;

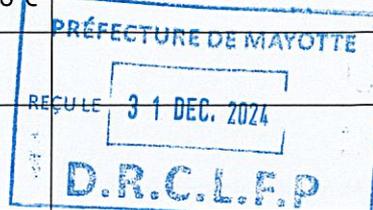
Considérant qu'il sera autorisé à l'exécutif, avant le vote du budget primitif 2025, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent (2024), non compris les crédits afférents au remboursement de l'emprunt et aux autorisations de programmes, et décrits dans le tableau ci-après :

I- BUDGET PRINCIPAL

Chapitre/Comptes	Libellés	Budget cumulé 2024	Montant quart budget initial 2024	Affectation - Ouverture 2025
20	Immobilisations incorporelles	2 000 000 €	500 000 €	Chapitre 20- immob incop 500 000 €
2031	Frais étude	1 600 000 €	400 000 €	400 000 €
2051	Concessions et droits	400 000 €	100 000 €	100 000 €
204	Subventions d'équipements versés	2 000 000,00 €	500 000 €	204 – Sub. d'équip. Versés 500 000 €
2041483	Projets d'infra Bâtiments installations	2 000 000 € 0 €	500 000 €	500 000 €
21	Immobilisations corporelles-	10 000 000 €	2 500 000 €	21 – imb. Corporelles 2 500 000 €
2111	Terrains nus	0 €	0 €	0 €
2121	Plantations arbres	75 000 €	18 750 €	18 750 €
21311	Hôtel de ville	-€	€	€
21318	Autres bâtiments	250 000 €	62 500 €	62 500 €
2135	Installations générales			
2151	Réseaux voiries	9 000 000 €	2 250 000 €	2 250 000 €
2152	Installations voiries	400 000 €	100 000 €	100 000 €
21533	Réseaux câblés			
21538	Autres réseaux			



21534	Réseaux d'électrifications			
21568	Autres matériels et outillages			
21571	Matériel roulant			
2182	Autres matériels transports	175 000 €	43 750 €	43 750 €
2183	Matériel informatique			
2184	Mobilier	100 000	25 000 €	25 000 €
2188	Autres immobilisations			
23	Immobilisation en cours	23 608 510,48 €	5 902 127,62 €	5 900 000€
2312	Agencements et aménagements de terrains	5 300 000.38€	1 325 000,1€	1 325 000 €
2313	Constructions	15 508 510,10 €	3 877 127.52 €	3 875 000 €
2315	Installations matériel et outillage techniques	2 800 000 €	700 000 €	700 000 €
2318	Autres immobilisations corporelles en cours			
238	Avances versées sur commandes d'immo. corporelles			
041	Opérations patrimoniales			041- Opérations patrimoniales €
	Total	37 608 510,48 €	9 402 127,62	9 400 000 €



II- BUDGET ANNEXE ANRU

Chapitre/ Comptes	Libellés	Budget cumulé 2024	Montant quart budget 2024	Affectation - Ouverture 2025
20	Immobilisations Incorporelles-	2 095 023 €	523 755,75 €	523 755,75 €
2031	Frais d'études	2 095 023 €	523 755,75 €	523 755,75 €
21	Immobilisations corporelles-	1 050 000 €	262 500 €	262 500 €
2111	Terrains nus	950 000 €	237 500 €	237 500 €
2188	Autres immobilisations	100 000 €	25 000 €	25 000 €
23	Immobilisation en cours	9 934 977 €	2 483 744,25€	2 483 744,25€
2313	Constructions	9 596 670, 50 €	2 399 167,6 2 €	2 399 167, 62 €
2318	Autres immobilisations corporelles en cours	338 306, 50€	84 576, 63€	84 576, 63€
	TOTAL	13 080 000 €	3 270 000 €	3 270 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité des membres présents et représentés :

Article 1^{er}: de valider l'actualisation spéciale d'inscription du quart du budget en investissement pour l'exercice 2025.

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 09/12/2024

Le Maire

Le Maire de la Commune
de Mamoudzou

Ambulwahidou SOUMAILA



Abstention (1) : M. Nassuf-Eddine DAROUECHE
Contre (0) :

